

Conseil municipal de SAINTE-PALLAYE

Séance sans public du mercredi 16 septembre 2020, 19h40

Le 16 septembre 2020, le conseil municipal de la commune de Sainte-Pallaye, sur une convocation du 08 septembre 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Sainte-Pallaye, sous la présidence de Marc VALERO, maire de Sainte-Pallaye. Conformément aux préconisations sanitaires, la séance s'est déroulée sans public.

Étaient présents : Marc VALERO, Sylvain ROUMIER, David SAUNIER, Romain LACAZE, Françoise GOUNOT, Jean Paul KRAWEZYK, Pauline LOTTAZ, Maxime MOREAU, Ghislaine ROBERT-MINET, Elodie SAUNIER.

Absents excusés : Joris MAILLARD

Pouvoirs : Pauline LOTTAZ

Invités :

Secrétaire(s) de séance : Elodie SAUNIER et Pauline LOTTAZ

Ordre du Jour :

Indemnités des adjoints

1. Désignation des délégations
2. Création et agrémentation des commissions
3. Départ de la secrétaire de Mairie
4. Questions diverses

1/ Indemnités des adjoints :

Avant toute proposition, le Maire demande un tour de table afin que chaque conseiller expose son avis quant à l'indemnisation des adjoints. L'ensemble des conseillers émet un avis favorable de principe mais plusieurs points de vigilance sont exprimés :

- La nécessité de connaître les délégations de fonction de chacun des trois adjoints avant de définir le taux des indemnités,
- L'importance de respecter le budget prévisionnel alloué aux indemnités des élus voté précédemment.

Il est donc décidé à l'unanimité d'aborder directement le sujet des délégations, puis de revenir à la délibération des indemnités des adjoints par la suite.

2/ Désignation des délégations :

Le Maire expose les domaines de compétences de chaque adjoint :

- Le 1^{er} adjoint, M. Sylvain ROUMIER, sera chargé des finances, de l'administration générale de la commune,
- Le 2^{ème} adjoint, M. David SAUNIER, sera chargé des travaux, de l'urbanisme et de l'environnement,
- Le 3^{ème} adjoint, M. Romain LACAZE, sera chargé de l'information, la communication, la cohésion sociale et l'animation locale.

Chaque domaine de compétence relève d'une délégation (à la discrétion du Maire) formalisée par voie d'arrêté.

1 BIS/ Indemnités des adjoints :

En application de l'article 3 de la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 et à l'article 5 de la loi n°2016-1500 du 8 novembre 2016, les indemnités de fonction du maire sont fixées à titre automatique aux taux plafond, sans délibération du Conseil municipal, sauf demande du maire.

Les taux maxima des indemnités de maire sont prévus par l'article L.2123-23 du CGCT, celles des adjoints par l'article L.2123-24 du CGCT, et déterminées en fonction de la strate à laquelle appartient la commune. Ces taux permettent de calculer l'enveloppe globale et de la répartir.

Après un rappel de l'enveloppe indemnitaire globale inscrite au budget prévisionnel, il est proposé d'attribuer à chacun des trois adjoints le taux de 3,19% de l'Indice Brut 1027 (le taux maximal étant de 9,9%), soit 124,06€ brut par adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire prévisionnelle, aux taux suivants :

- 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} adjoint : 3,19% de l'Indice Brut 1027,
- DIT que cette délibération indemnitaire rentre en vigueur de manière rétroactive, soit à la date de désignation du maire et des adjoints,
- DIT que les indemnités seront versées mensuellement et revalorisées selon l'indice de point.

Adopté à la majorité (pour : 10 ; contre : 1)

3/ Création et agrémentation des commissions :

Il est proposé de former plusieurs commissions municipales, sous la responsabilité de chaque adjoint, dans des domaines de compétences en lien avec leur délégation respective. Ces commissions municipales ont un rôle consultatif et donnent un avis sur les affaires relevant de leur compétence. Les décisions sont soit soumises au vote du Conseil municipal, soit prises directement par le maire, selon les cas.

Le nombre de participant à chaque commission est fixé au nombre de 5 maximum (hors Président et Vice-Président), les conseillers pouvant siéger à plusieurs commissions.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE de former les commissions suivantes :

- Commission « Finances »
- Commission « Travaux/Urbanisme »
- Commission « Communication/Événementiel/Cohésion sociale »
- DIT que leur composition fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Le Maire expose la mise en place d'une commission communale des impôts directs (CCID), composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. Une liste de 20 noms devra être envoyée à la DGFIP qui choisira elle-même les membres.

Par ailleurs, la création de comités consultatifs permet d'inclure des personnes extérieures au Conseil municipal, et notamment les habitants de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE de former les comités consultatifs suivants :

- Comité « Eau/Assainissement/Environnement »
- Comité « Voirie/Urbanisme »
- Comité « Communication/Événementiel/Cohésion sociale »
- DIT qu'un flyer est en cours de création, puis sera distribué afin que les habitants puissent candidater aux différents comités consultatifs.

Le Maire aborde également la question du recensement et la nécessité de désigner deux élus référents. Leur désignation se fera lors d'un prochain conseil.

4/ Départ de la secrétaire de Mairie :

Le Maire informe le Conseil municipal que la secrétaire de Mairie n'est plus en fonction depuis le 15 septembre 2020.

Le recrutement d'une nouvelle secrétaire de Mairie est terminé et une seule candidature lui est parvenue.

Cette personne étant déjà employée par une autre commune limitrophe, un projet de convention partenariale est en cours afin qu'elle puisse assurer 9h de présence au sein de notre mairie (au lieu de 13h de présence initialement prévue au contrat).

Le Maire se renseignera de la possibilité de maintenir malgré tout le poste ouvert à d'autres candidatures, la solution en cours semblant être provisoire.

5/ Questions diverses :

Le Maire demande la désignation de délégués au sein de différents organismes :

- 2 délégués SDEY : Marc VALERO (titulaire), Maxime MOREAU (suppléant)
- 1 délégué AGDI : Romain LACAZE (titulaire)
- 1 délégué à la Défense : Jean-Paul KRAWAZYK (titulaire)
- 1 délégué GEMAPI : Ghislaine ROBERT-MINET (titulaire), Françoise GOUNOT (suppléante)

Tour de table :

David SAUNIER s'interroge sur les autorisations d'utilisation de l'ordinateur de la Mairie en tant qu'adjoint. Le Maire évoque un ordinateur portable à destination des adjoints avec la création d'une session personnelle.

David SAUNIER demande des précisions concernant la nature et l'étendue des délégations relatives aux fonctions d'adjoints au maire. Une réunion maire-adjoints est à prévoir afin d'aborder ce sujet, et notamment les délégations de signature.

Françoise GOUNOT conseille que la mailing list de la commune soit remise à jour afin de s'assurer que chaque administré ait connaissance des informations communales.

Maxime MOREAU évoque l'importance d'envoyer ce type de mails en CCI, afin que les adresses mails des administrés restent confidentielles.

Elodie SAUNIER fait part de sa participation à la commission Enfance/Jeunesse et informe que le Président de la 3CVT a demandé une clarification des représentants de chaque commission (titulaires, suppléants) et a précisé la limitation de participation à un représentant par commune (en lien avec les normes sanitaires et des difficultés organisationnelles en termes de mise à disposition de salle). La liste actualisée est à transmettre au plus vite.

Le Maire informe les conseillers de deux prochaines rencontres :

- Lundi 21 septembre à 11h avec Dominique Verien, candidate aux sénatoriales
- Mardi 29 septembre à 9h avec Etienne Boileau, Président de la 3CVT.

Ghislaine ROBERT-MINET fait lecture de l'article paru dans l'Yonne Républicaine concernant les candidats aux sénatoriales. Elle interroge le délégué David Saunier quand au vote qu'il envisage.

Romain LACAZE présente au Conseil municipal un outil de communication « Panneau Pocket ». il s'agit d'une application sur smartphone permettant aux habitants de recevoir les informations émises par la commune qu'ils ont sélectionné. S'apparentant à un tableau d'affichage numérique, cet outil doit venir en complément d'autres supports, dans un souci d'accès à l'information pour tous.

Ghislaine ROBERT-MINET propose la création d'un site internet. **Françoise GOUNOT** évoque la création d'un journal communal. La discussion amène alors le Conseil municipal à envisager de reprendre ce sujet au sein la commission « *Communication intra- et extra-communale* » afin d'éviter la multiplication de supports de communication et de se concentrer sur un outil principal.

Elodie SAUNIER évoque le Noël des enfants de la commune. **Françoise GOUNOT**, bénévole au sein de l'association Palladia, indique que l'association est en train d'organiser une manifestation dans le respect des règles sanitaires actuelles.

La séance est levée à 22h30.